

Territoires ruraux et péri-urbains : un appel à projets pour des mobilités solidaires

Publié le 20 Octobre 2020 LOCALTIS

Le Cerema et la Fondation Macif lancent jusqu'au 20 décembre prochain un appel à projets destiné aux associations et aux collectivités qui souhaitent développer un service de mobilité solidaire destiné à des personnes fragiles, dans les territoires ruraux ou péri-urbains.

Sans transports en commun ni voiture, les personnes vivant dans les territoires ruraux ou péri-urbains peuvent se retrouver rapidement isolées et ne pas pouvoir accéder aux services essentiels. Pour certains habitants, l'absence de mode de transport constitue aussi un obstacle de taille dans la recherche d'un emploi. Pour ces publics fragilisés, les services de déplacements accompagnés reposant sur le bénévolat peuvent représenter une solution essentielle, notamment lorsqu'elle s'inscrit dans un bouquet d'autres solutions, comme du covoiturage ou de l'autostop organisé.

Alors que la [loi d'orientation des mobilités](#) et le [décret du 20 août 2019 sur le transport d'utilité sociale \(TUS\)](#) encouragent le déploiement de mobilités solidaires, le Cerema et la Fondation Macif lancent jusqu'au 20 décembre prochain un [appel à projets](#) destiné aux associations et aux collectivités territoriales de France métropolitaine qui souhaitent développer des solutions de mobilité "citoyennes, locales et innovantes" pour les personnes vulnérables (isolées géographiquement et/ou à faibles ressources financières).

Outre la spécificité du public auquel ils s'adressent, les projets éligibles doivent s'inscrire dans un territoire défini, en partenariat avec les acteurs locaux, viser prioritairement à mettre en œuvre à court terme une offre de TUS et avoir pour ambition d'intégrer à court ou moyen terme un bouquet de solutions, précisent les promoteurs de l'appel à projets. Les lauréats, qui seront désignés en avril 2021, bénéficieront d'un soutien financier de la Fondation Macif, à hauteur de 70% des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 15.000 euros et d'un accompagnement technique du Cerema dans les différentes phases du projet (diagnostic, mise en œuvre, évaluation). Une dizaine de projets devraient ainsi être aidés.